

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 08 décembre 2022

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
23

OBJET :
actualisation des tarifs
2023 du marché communal

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence de
Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, M. BÉNARD, C. CHARBONNIER, R. CHEVRETEAU,
C. DRÈGE, C. MANGEOT, S. MARIE, M. PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET
S. GUIARD donne pouvoir à D. DUVAL
Y. JOUVEAU DU BREUIL donne pouvoir à D. DUPONT
C. LEVEZIER donne pouvoir à C. MANGEOT

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, C. LINY, C. ANCELIN, J. C THOBOIS

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE.

Madame Michelle BÉNARD est élue secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20221215-123-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/01/2023

Publication : 04/01/2023

OBJET : Actualisation des tarifs et de la redevance du marché et présentation du rapport annuel du délégataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°7 / 2012 concernant la délégation de service public pour la gestion du marché d'approvisionnement de la commune d'Ezy sur Eure à la société Lombard & Guérin ;

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des marchés de denrées, fleurs et de produits manufacturés en date du 30 mars 2012 ;

Vu l'article 4 du contrat prévoyant une augmentation des tarifs des droits de place et de la redevance due par le concessionnaire à la Commune ;

Vu la délibération n°26 / 2022 portant sur l'avenant n°1 de prolongation au contrat de Délégation de Service Public et la mise en place d'une tarification spécifique aux déchets ;

Vu le rapport annuel de l'année 2021 présenté par le délégataire ;

Vu l'avis favorable de la Commission Marché en date du 06 décembre sur les nouvelles tarifications,

Considérant qu'il convient de revaloriser les tarifs du marché conformément à la formule de révision ;

Considérant que pour l'année 2023 cette revalorisation s'élève à + 3,51 % à l'exception du nouvel abonnement 1 jour et de la tarification aux volants ;

Considérant qu'il convient également de découpler l'abonnement du jeudi et du dimanche,

Considérant qu'il est nécessaire de créer une tarification aux déchets pour inciter les commerçants à réduire le volume laissé après chaque tenue de marché,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Décide de revaloriser les tarifs qui s'établissent comme suit :

	Anciennes valeurs	Nouvelles valeurs au 01/01/2023
Abonnés sur 2 jours le mètre carré	1,28 € HT (0,64 € *2)	1,34 € HT (0,67 € *2)
Abonnés sur 1 jour le mètre carré		0,88 € HT
Volants le mètre carré	0,98 € HT	1,05 € HT
Droit promotionnel	1,13 € HT	1,17 € HT
Redevance	16 969 € HT	10 560 € HT
Seuil de chiffre d'affaires	97 287 € HT	93 698 € HT
Seuil pour le bénéfice	5 656 € HT	5 855 € HT
Déchets catégorie 1 Gros pollueurs : Fruits et légumes / Poissonniers		0,40 € HT / m ²
Déchets catégorie 2 Moyens pollueurs : Autres alimentaires		0,30 € HT / m ²
Déchets catégorie 3 Petits pollueurs : Non alimentaires		0,20 € HT / m ²

Article 2 : Les tarifs sont revalorisés à compter du 1^{er} janvier 2023 conformément au tableau contenu dans l'article 1.

Article 3 : Prend acte de la présentation faite du rapport annuel du délégataire (année 2021).

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 15 décembre 2022
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20221215-123-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/01/2023

Publication : 04/01/2023

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 08 décembre 2022

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
23

OBJET :
Tarif année 2023
location SAC et ECS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence de
Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, M. BÉNARD, C. CHARBONNIER, R. CHEVRETEAU,
C. DRÈGE, C. MANGEOT, S. MARIE, M. PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET
S. GUIARD donne pouvoir à D. DUVAL
Y. JOUVEAU DU BREUIL donne pouvoir à D. DUPONT
C. LEVÉZIER donne pouvoir à C. MANGEOT

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, C. LINY, C. ANCELIN, J. C THOBOIS

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE.

Madame Michelle BÉNARD est élue secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20221215-116-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Publication : 20/12/2022

OBJET : Revalorisation des tarifs de la location de la Salle d'Activités Communale (SAC) et de la salle de réunion de l'Espace Culturel et Sportif (ECS).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré ;

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°74 / 2021 en date du 17 décembre 2021 concernant l'application des tarifs demi-journée, journée et week-end, à compter du 01 janvier 2022 ;

Considérant qu'il convient de réétudier chaque année les tarifs de la location de la Salle d'Activités Communale (SAC), et de la salle de réunion de l'Espace Culturel et Sportif (ECS) ;

Considérant la classification des associations en 4 catégories (A B C et D) en fonction de leurs activités sur Ezy et de la localisation de leurs sièges sociaux et les périodes dites « rouge et verte » afin de favoriser la location des salles par les associations sur les périodes vertes (zones moins demandées par les particuliers) ;

Considérant qu'une stabilité des tarifs peut être proposée pour l'année 2023 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Décide de maintenir les tarifs de location pour l'année 2023 à savoir :

ASSOCIATIONS ou COLLECTIVITES

TARIFS Année 2023	EZY SUR EURE			EXTERIEURS		
	<i>Demi-Journée</i>	<i>Journée</i>	<i>Week- End</i>	<i>Demi-Journée</i>	<i>Journée</i>	<i>Week- End</i>
SAC (1ère location)	41 €	80 €	156 €			
SAC (location)	122 €	239 €	466 €	245 €	477 €	931 €
Salle n°1 (SAC)	20 €	40 €	79 €	61 €	156 €	303 €
Salle de Réunion (ECS)	31 €	60 €	117 €	92 €	180 €	350 €

PARTICULIERS ET ENTREPRENEURS DE SPECTACLE

TARIFS Année 2023	EZY SUR EURE			EXTERIEURS		
	<i>Demi-Journée</i>	<i>Journée</i>	<i>Week- End</i>	<i>Demi-Journée</i>	<i>Journée</i>	<i>Week- End</i>
SAC (repas, banquet,..)	153 €	299 €	582 €	260 €	508 €	989 €
Spectacle entrées payantes	291 €	567 €	1 106 €	495 €	964 €	1 880 €
Salle n°1 (SAC)	39 €	77 €	148 €	195 €	129 €	251 €
Salle de Réunion (ECS)	95 €	186 €	361 €	162 €	315 €	614 €

NB : les montants sont arrondis à l'euro supérieur

Article 2 : - Les périodes vertes s'étendent du mois de janvier à avril inclus et d'octobre à décembre inclus.
- Les périodes rouges s'étendent du mois de mai à septembre inclus

Article 3 : Les tarifs et périodes ci-dessus évoqués sont applicables à compter du 01 janvier 2023.

Article 4 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget des exercices considérés.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 15 décembre 2022
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20221215-116-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022
Publication : 20/12/2022

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 08 décembre 2022

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
23

OBJET :
Tarif année 2023
location des salles de
réunion de la SAC
et de l'ECS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence de
Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, È. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, M. BÉNARD, C. CHARBONNIER, R. CHEVRETEAU,
C. DRÈGE, C. MANGEOT, S. MARIE, M. PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET
S. GUIARD donne pouvoir à D. DUVAL
Y. JOUVEAU DU BREUIL donne pouvoir à D. DUPONT
C. LEVÉZIER donne pouvoir à C. MANGEOT

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, C. LINY, C. ANCELIN, J. C THOBOIS

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE.

Madame Michelle BÉNARD est élue secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20221215-117-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Publication : 20/12/2022

OBJET : Convention de mise à disposition de locaux communaux : revalorisation des tarifs de location.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122.22 ;

Vu la délibération n°75 / 2021 en date du 17 décembre 2021 concernant la tarification pour la mise à disposition des locaux communaux ;

Considérant que des associations et des sociétés ou entreprises commerciales et industrielles expriment le souhait de louer ces salles pour pratiquer leurs activités sociales telles que formation, reclassement etc ;

Considérant qu'une stabilité des tarifs peut être proposée pour l'année 2023 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Accepte le principe d'établir des conventions d'occupation du domaine public avec chaque association et des sociétés ou entreprises commerciales et industrielles faisant la demande pour l'utilisation de locaux communaux dans un but social tel que formation, reclassement etc, pour un montant de :

	Année 2023
salle n°1 de la Salle d'Activités Communale	149 € / mois pour 1 créneau par semaine
salle de réunion de l'Espace Culturel et Sportif	190 € / mois pour 1 créneau par semaine

Les conditions d'utilisation, les horaires et la durée seront précisés dans la convention.

Article 2 : Les tarifs ci-dessus évoqués sont applicables à compter du 01 janvier 2023.

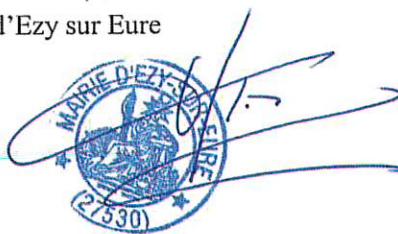
Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions.

Article 4 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget des exercices considérés.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 15 décembre 2022

Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20221215-117-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Publication : 20/12/2022

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 08 décembre 2022

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
23

OBJET :
Tarifs année 2023
des concessions du
cimetière

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence de
Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, M. BÉNARD, C. CHARBONNIER, R. CHEVRETEAU,
C. DRÈGE, C. MANGEOT, S. MARIE, M. PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET
S. GUIARD donne pouvoir à D. DUVAL
Y. JOUVEAU DU BREUIL donne pouvoir à D. DUPONT
C. LEVEZIER donne pouvoir à C. MANGEOT

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, C. LINY, C. ANCELIN, J. C THOBOIS

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE.

Madame Michelle BÉNARD est élue secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20221215-118-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Publication : 20/12/2022

OBJET : Révision des tarifs des concessions du cimetière, du columbarium, des caves-urnes et des sépultures individuelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les lois N° 93-23 du 8 janvier 1993 et N° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relatives à la législation funéraire ;

Vu la délibération n°76 / 2021 en date du 17 décembre 2021 relative à la révision des tarifs du cimetière du columbarium, des caves-urnes et des sépultures individuelles ;

Considérant qu'il convient de réétudier chaque année les tarifs des concessions du cimetière, du columbarium, des caves-urnes et des sépultures individuelles ;

Considérant qu'une stabilité des tarifs peut être proposée pour l'année 2023 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Décide d'adopter les tarifs comme suit à compter du 01 janvier 2023 :

	Année 2023
* Concession trentenaire	375 €
* Concession cinquantenaire	750 €
* Columbarium trentenaire (case = 3 urnes)	964 €
* Cave-urne trentenaire (pouvant contenir 2 urnes)	561 €
* Sépulture individuelle trentenaire (pouvant contenir 2 urnes)	1 400 €

Article 2 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget des exercices considérés.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 15 décembre 2022
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20221215-118-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Publication : 20/12/2022

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 08 décembre 2022

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
23

OBJET :
Marché communal
choix du mode de gestion

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence de
Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, M. BÉNARD, C. CHARBONNIER, R. CHEVRETEAU,
C. DRÈGE, C. MANGEOT, S. MARIE, M. PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET
S. GUIARD donne pouvoir à D. DUVAL
Y. JOUVEAU DU BREUIL donne pouvoir à D. DUPONT
C. LEVÉZIER donne pouvoir à C. MANGEOT

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, C. LINY, C. ANCELIN, J. C THOBOIS

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE.

Madame Michelle BÉNARD est élue secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20221215-119-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Publication : 20/12/2022

N°75 / 2022

OBJET : Marché communal : choix du mode de gestion.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le contrat de concession des marchés de la Commune d'Ezy sur Eure attribué à la Société Lombard et Guérin, le 01 avril 2012, pour une durée de 10 ans,

Vu la délibération n°26 / 2022 du 01 avril 2022 prolongeant le contrat de concession des marchés de la Commune d'Ezy sur Eure jusqu'au 31 mars 2023,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), qui s'est réunie le vendredi 09 décembre 2022, pour la reprise en régie de la gestion du marché communal,

Considérant que la Commune souhaite redynamiser ses marchés en reprenant la gouvernance pleine et entière de la gestion de son marché communal,

Considérant la nécessité de se prononcer sur le futur mode de gestion à l'issue de la période de délégation de service public,

Considérant qu'un cabinet d'étude assistera la Commune pour définir un nouveau cahier des charges en vue de la sélection d'un prestataire de service, pour la gestion en régie du marché communal,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Dit que le marché communal sera géré en régie à l'issue de la fin du contrat de délégation de service public.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la reprise en régie du marché communal.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 15 décembre 2022
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20221215-119-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Publication : 20/12/2022

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 08 décembre 2022

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
23

OBJET :
SPL Normandie Axe Seine
entrée au capital -
Eco quartier

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence de
Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, È. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, M. BÉNARD, C. CHARBONNIER, R. CHEVRETEAU,
C. DRÈGE, C. MANGEOT, S. MARIE, M. PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET
S. GUIARD donne pouvoir à D. DUVAL
Y. JOUVEAU DU BREUIL donne pouvoir à D. DUPONT
C. LEVÉZIER donne pouvoir à C. MANGEOT

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, C. LINY, C. ANCELIN, J. C THOBOIS

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE.

Madame Michelle BÉNARD est élue secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20221215-120-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Publication : 20/12/2022

OBJET : SPL Normandie Axe Seine – Entrée au capital / Éco quartier.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la SPL NORMANDIE AXE SEINE créée en 2015 :

Le domaine de compétence de cette SPL est la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction, ou l'exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial, ainsi que toutes activités d'intérêt général,

Il s'agit d'une société de droit privé dont le capital est détenu exclusivement par des collectivités. La SPL NORMANDIE AXE SEINE compte actuellement dix-sept actionnaires dont SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION, actionnaire majoritaire qui détient 2 080 actions pour un montant de 208 000.00 €.

L'adhésion des EPCI à cette SPL permet d'avoir accès à ses services pour réaliser les opérations sans lancement d'appel d'offre ce qui permet un gain financier et des délais de réalisation des projets plus courts.

La Commune d'EZY SUR EURE a émis le souhait d'entrer au capital de la SPL dans le cadre de son projet d'Eco Quartier

Afin d'éviter une procédure trop longue, telle qu'une procédure d'augmentation de capital qui permet l'entrée de nouveaux actionnaires au capital, SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION a proposé de lui céder 20 actions d'une valeur nominale de 100 € pour un montant total de 2 000 €.

Conformément aux statuts de la SPL NORMANDIE AXE SEINE, cette cession sera soumise à l'agrément du Conseil d'administration dans les meilleurs délais.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la SPL Normandie Axe Seine

Vu le projet d'Éco Quartier ,

Vu la candidature de Monsieur Pierre LEPORTIER pour représenter la Commune au sein des Assemblées Générale et Spéciale de la SPL Normandie Axe Seine,

Considérant que l'adhésion à la SPL Normandie Axe Seine permettra d'avoir un mandataire pour la phase opérationnelle de l'Éco Quartier,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **APPROUVE** l'entrée de la Commune d'EZY SUR EURE au capital de la SPL NORMANDIE AXE SEINE pour un montant de 2 000.00 € par le rachat de 20 actions à 100 € détenues par SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre un titre de paiement de 2000.00 € au profit de SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION.

Article 3 : **NOMME** Monsieur Pierre LEPORTIER pour représenter la Commune d'EZY SUR EURE au sein des Assemblées Générale et Spéciale de la SPL NORMANDIE AXE SEINE.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 15 décembre 2022
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20221215-120-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Publication : 20/12/2022

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 08 décembre 2022

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
23

OBJET :
AGGLO du Pays de Dreux
convention service
commun

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence de
Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, M. BÉNARD, C. CHARBONNIER, R. CHEVRETEAU,
C. DRÈGE, C. MANGEOT, S. MARIE, M. PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET
S. GUIARD donne pouvoir à D. DUVAL
Y. JOUVEAU DU BREUIL donne pouvoir à D. DUPONT
C. LEVÉZIER donne pouvoir à C. MANGEOT

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, C. LINY, C. ANCELIN, J. C THOBOIS

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20221215-121-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Publication : 20/12/2022

Madame Michelle BÉNARD est élue secrétaire de séance

N°77 / 2022

OBJET : Agglomération du Pays de Dreux : convention au service commun.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°39 / 2015 du 19 juin 2015 portant sur l'adhésion au service commun de l'Agglomération du Pays de Dreux pour l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit du sol,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Eure du 22 novembre 2022,

Considérant la nécessité de renouveler cette adhésion pour les instructions des dossiers d'urbanisme,

Considérant que le coût annuel s'élève environ à 14 000 € pour la Commune,

DÉLIBÈRE

Article 1 : DECIDE de renouveler l'adhésion au service commun de l'Agglomération du Pays de Dreux « instruction de droit des sols » à compter du 01 janvier 2023.

Article 2 : AUTORISE le Maire à signer tous les documents, actes et conventions, pour exécuter la présente délibération.

Article 3 : DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 15 décembre 2022
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20221215-121-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Publication : 20/12/2022

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 08 décembre 2022

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
23

OBJET :
Adhésion au CEREMA

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence de
Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, M. BÉNARD, C. CHARBONNIER, R. CHEVRETEAU,
C. DRÈGE, C. MANGEOT, S. MARIE, M. PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET
S. GUIARD donne pouvoir à D. DUVAL
Y. JOUVEAU DU BREUIL donne pouvoir à D. DUPONT
C. LEVÉZIER donne pouvoir à C. MANGEOT

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, C. LINY, C. ANCELIN, J. C THOBOIS

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE.

Madame Michelle BÉNARD est élue secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20221215-122-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Publication : 20/12/2022

N° 78/ 2022

OBJET : Adhésion au Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2002-897 du 16 juin 2022,

Considérant que dans le cadre de la loi 3DS, le statut du CEREMA évolue pour devenir un Etablissement Public partagé entre l'État et les Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil d'Administration du CEREMA a fixé les conditions permettant aux collectivités et leurs regroupements d'adhérer au CEREMA et de bénéficier d'un accès simplifié à ses prestations,

Considérant que l'adhésion au CEREMA permettra de bénéficier notamment d'un appui en matière d'ingénierie dans le cadre des projets « Petites Ville de Demain »,

Considérant que le montant annuel de l'adhésion s'élève à 500 €/an,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à adhérer au CEREMA et à signer tous les documents, actes et conventions, pour exécuter la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 15 décembre 2022
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'EZY-SUR-EURE' at the top, a central emblem featuring a figure holding a staff, and the number '(27530)' at the bottom.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20221215-122-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Publication : 20/12/2022